



Communiqué de presse  
Mardi 1<sup>er</sup> avril 2020



## Mise à disposition des hôtels : l'UMIH et le GNC signent des accords-cadres avec l'Etat pour l'hébergement d'urgence et l'accueil des personnels soignants et des routiers



**Roland Héguay**, président confédéral de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) et **Jean-Virgile Crance**, président du Groupement National des Chaînes Hôtelières (GNC) ont signé lundi 31 mars 2020 avec **Julien Denormandie**, ministre de la Ville et du Logement, un accord-cadre en faveur de l'accueil du personnel soignant et des routiers dans les établissements hôteliers de toute la France.



Cet accord-cadre est le deuxième qui a été travaillé entre le GNC, l'UMIH et le ministère du logement et notamment avec la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement.



Ces accords précisent le respect des normes d'occupation, le bon déroulement d'accueil et d'hébergement du personnel soignant ou de tout professionnel dans le cadre de son activité liée à la crise sanitaire Covid-19.



**Laurent Duc**, président UMIH Hôtellerie : « *L'accord cadre diffusé ce jour est attendu par nos hôteliers. Il va faciliter la mise en relation entre les services de l'Etat, les hôteliers et les soignants et autres professionnels qui sont en première ligne pour affronter l'épidémie de coronavirus.* »



Pour rappel, l'UMIH et le GNC avaient dès le 17 mars fait part de la volonté des hôteliers de rester ouverts pour accueillir les soignants et autres professionnels afin de leur assurer une chambre, un repas et des services gratuits comme le WIFI. Par ailleurs, le premier accord-cadre en faveur de l'accueil des sans-abris dans les hôtels indépendants ou de groupes avait été validé le lundi 23 mars pour mettre à l'abri le plus rapidement possible ce public fragile.



L'UMIH et le GNC ont transmis ces accords à l'ensemble de leurs adhérents. L'Etat, de son côté, les a diffusés aux Préfectures et aux Agences régionales de santé (ARS).

**A ce jour, l'UMIH et le GNC ont recensé et fait remonter plus de 1 000 hôtels, soit plus de 40.000 chambres dans toute la France et nos hôtels accueillent 5 500 personnes sans-abris. La capacité d'accueil dans nos établissements augmente tous les jours.**

### Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – ophelie.ropa@umih.fr

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr



**L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie restauration.** Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales.



Chambre Syndicale  
des Lieux Musicaux  
Festifs & Nocturnes



**Le GNC, groupement national des chaînes hôtelières,** est un syndicat associé à l'UMIH depuis 1994. Le GNC regroupe la plupart des chaînes hôtelières françaises et étrangères implantées en France (Accor, Louvre hôtels Group, B&B Hotels, Choice Hotels international, Brit Hôtel, Balladins, Elior, Hilton, Holiday Inn, Le Méridien, Tonic Hôtels, ...) soit plus de 4000 hôtels et plus de 330 000 chambres ce qui représente près de la moitié du parc hôtelier classé en France

## Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr